Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire du 04 mars 2016 à Linas (91)

Le quorum étant atteint l'AGE peut démarrer (9 présents et 9 représentés) à 19h00.

Mot du président S. HATOT :

Cette AG extraordinaire a pour but de mettre les textes de notre Fédération en conformité.
Les juristes du ministère ont demandé de modifier des petites parties qui étaient relatives à des textes de lois qui n'existaient plus.
Selon les statuts, à cette AG extraordinaire et à l'AG ordinaire qui suivra, les personnes qui ont le droit de vote sont les associations affiliées à la FFForce et leur pouvoir de votation dépend de leur nombre de licences au 31 Août 2015. Or à cette date seules étaient adhérentes à la FFForce des personnes physiques (exception prévue dans les statuts), les 21 membres fondateurs. Donc eux seuls ont le droit de vote à ces AG.
Les textes que nous devons validés, ont déjà été revus par les membres du bureau à la précédente réunion.

Modification du règlement intérieur :

2 articles à changer sur des références de lois.

⇨ 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Modification des statuts :

Plusieurs articles à changer pour lesquels nous n'avons pas le choix.

⇨ 0 contre / 0 Abstention ➔ tous les changements sont adoptés à l'unanimité

Autre modification obligatoire, c'est la participation des femmes : si 20% des femmes en licenciées => 40% au comité directeur c'est une obligation imposée par le ministère

⇨ 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Création d'un texte sur le fonctionnement des commissions sportives :

Le bureau exécutif propose de sortir le texte sur le fonctionnement des commissions sportives nationales des statuts. N'étant pas des organes élus, il sera plus pratique de modifier leur fonctionnement si besoin, est dans le futur.

⇨ 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Modification du règlement disciplinaire général :

Une modification demandée par le ministère

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

⇨ 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Adoption du nouveau règlement disciplinaire contre le dopage :

Le texte est sorti entre Janvier et Mars. Ce texte est **TOTALEMENT** imposé par le ministère chargé des sports. Toutes les fédérations devront l'avoir adopté **avant le 31 juillet 2016** et sa non-adoption pourrait entraîner un retrait de l'agrément.

⇨ 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Questions diverses:

Q : Les sanctions ont-elles été alourdies ?

R : Oui car, dans ce nouveau texte les récidivistes seront sanctionnés de manière plus importante.

Q : Y a-t-il une liste des produits dopants ?

R : Oui sur le site de l'AFLD. N'oublions pas que chaque médicament, dans sa notice indique s'il contient des substances qui peuvent rendre un contrôle positif. Rappelons que les athlètes qui prennent des médicaments de manière récurrentes pour leur santé, doivent faire en amont des compétitions une AUT (Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques). Il s'agit d'un dossier à envoyer au médecin fédéral et à l'AFLD.

Plus d'autres questions diverses l'AGE est close à 19h45.

Le Président
Stéphane HATOT

Le Vice-Président
Xavier de Puytorac

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014